

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Transport scolaire : Le Conseil régional s'engage pour la sécurité des élèves transportés

Si les transports scolaires par autocar restent un moyen de transport très sûr, la vigilance doit rester constante au quotidien. Des contrôles sont menés régulièrement sur le matériel, les conditions d'exécution des services, les points d'arrêts, mais aussi à l'égard des jeunes usagers et du personnel de conduite.

Pour assurer **les meilleures conditions de sécurité dans les transports**, le Conseil régional mène, durant l'année scolaire, **une campagne d'information et de sensibilisation** à la sécurité. **Ces actions concernent en moyenne chaque année environ 14000 élèves, avec des exercices de simulation d'évacuation rapide d'un autocar et de sécurisation des points d'arrêt.** Elles sont complétées par un rappel des comportements à adopter dans l'autocar durant les différentes phases du transport scolaire.

Eviter les bousculades, attendre le départ du car pour traverser les chaussées, savoir réagir en cas d'urgence, évacuer un car en déverrouillant soi-même les portes, insister sur le port de la ceinture de sécurité, attitude au point d'arrêt ..., autant de gestes que les jeunes utilisateurs des transports scolaires doivent connaître.

Ainsi ce matin, à l'arrivée de l'autocar dans le collège Misedon à Port Brillat était organisé et animé par Monsieur Antoine LEPAGE, contrôleur régional au service transport scolaire, un exercice de sécurité auquel 110 élèves ont participé.

### **En bref**

#### **Les transports scolaires, sécurité et proximité**

Dans le cadre de sa politique de transport collectif, le Conseil régional, garant des solidarités humaines et territoriales, assure l'organisation et le financement des transports scolaires de l'ensemble des élèves, de la maternelle à la terminale.

Grâce à près de 400 circuits effectués chaque jour (soit 5 000 000 km/an parcourus), il se mobilise au plus près des familles pour offrir à environ 14000 élèves mayennais, un moyen de transport adapté, à un coût réduit. Ainsi, la densité de ce maillage leur permet de passer un minimum de temps dans le car et ainsi d'arriver dans les meilleures dispositions de travail.

D'un budget de 12 M€, le coût moyen du transport d'un élève est de 964 €, avec une participation à hauteur de 7 % pour les familles.

### **Contact presse**

Conseil départemental de la Mayenne

Nathalie MOREAU

Directrice adjointe de Cabinet en charge de la communication

Attachée de presse

Tél : 02 43 66 53 38

Portable : 06 88 49 33 95

Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr